



Toute personne amenée à diriger une entreprise, manager ou animer une équipe.

Objectif(s) pédagogiques :

- Faire partager aux managers une culture de la prévention des Risques Psycho-Sociaux : comprendre ce que regroupent les RPS.
- Faire prendre conscience de l'impact de la prévention des RPS sur les performances.

Habilités IPRP (DIRECCTE)

Membres du réseau I3R PACA

Partenaires de la CARSAT Rhône-Alpes

Habilitation Formation CARSAT N12300

Habilitation INRS 3166/2014/iRPS-1/07

Moyens :

Pédagogiques : un questionnaire préalable vous est adressé afin d'analyser vos attentes.

Outils spécifiques : support vidéo sur le stress au travail ; cas pratiques ; groupes de travail favorisant l'intelligence collective.

Techniques : formation réalisée dans l'une de nos salles dédiées, toutes équipées de moyens audio-visuels.

Encadrement : tous les formateurs sont consultants et détiennent également une expérience en entreprise. Ils sont issus d'un 3ème cycle, et sont sélectionnés, formés et supervisés selon un processus qualité interne.



Lieu :

Marseille/Lyon et en entreprise sur commande.



Pré-requis

Etre en situation de management d'équipe, management de projet ou être en charge de la prévention en interne des RPS (RH, préventeurs...).



Durée

2 jours / 14h



DÉROULÉ DE LA FORMATION : 5 étapes

Origine et réglementation

- Connaître le cadre réglementaire, définir les mots clés.
- Appréhender les enjeux pour l'entreprise, les pathologies et comportements ainsi que les différents niveaux de prévention.

La prévention des RPS : mener des actions de management

Apprécier l'importance de l'entretien individuel, de l'écoute, du dialogue, et de l'impact du facteur personnalité.

Savoir faire face aux situations de crise

Identifier les situations de harcèlement, de conflit, de violence : les leviers à privilégier, la mobilisation des acteurs ressources.

Analyser les situations de travail : repérer les facteurs de RPS dans son entreprise

Faire une analyse multifactorielle des RPS : facteurs liés à la tâche ou au contenu même du travail à effectuer, à l'organisation du travail, aux relations de travail, à l'environnement physique et technique, à l'environnement socio-économique de l'entreprise.

Mener des actions de sécurité et d'amélioration des conditions de travail

Intégrer les RPS au document unique, la boîte à outils ergonomique, la politique santé au travail.

Suivi / Evaluation :

- À la fin de la session : un débriefing oral d'évaluation des participants et du formateur : une fiche d'évaluation remplie par les participants.
- Une attestation de formation est remise au stagiaire à l'issue de la session.
- Dans le temps : formateur disponible par mail et/ou téléphone. Reprise de contact à 3 ou 6 mois par le biais d'une fiche d'évaluation.



Un consultant à votre écoute

Marseille **04 96 10 04 10 / marseille@fraissinetetassocies.fr**

Lyon **04 37 48 08 83 / lyon@fraissinetetassocies.fr**